

<https://enseignants.se-unsa.org/Renovation-energetique-des-batiments-eco-pret-a-taux-zero>



Enseignants de l'Unsa

Rénovation énergétique des bâtiments : éco-prêt à taux zéro

- Je suis... - Retraité-e -

Date de mise en ligne : lundi 21 mai 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) permet de financer les travaux de rénovation énergétique des logements. Ce prêt peut être accordé au propriétaire bailleur ou occupant d'un logement ancien, et au syndicat de copropriétaires jusqu'au 31 décembre 2018.

Ce prêt est accessible jusqu'au 31 décembre 2018 sans conditions de ressources. La somme maximale est de 30 000 Euros.

Les logements concernés sont les logements principaux construits avant le 1er janvier 1990.

Les travaux concernent l'isolation, le remplacement ou l'amélioration du système de chauffage ou de production d'eau chaude ou l'atteinte d'une performance énergétique globale minimale.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel agréé RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Le prêt est distribué par des établissements de crédit ayant conclu une convention avec l'État.

>> Plus de renseignements sur <https://france-renov.gouv.fr/>